

En effet, à l'EHPAD Le Clos Saint-Grégoire de Biot, dans la nuit du 3 octobre 2015, a perdu trois de ses pensionnaires résidant au rez-de-chaussée dans leurs chambres.

Une directrice de l'EHPAD non-réactive...

Les trois femmes, Marguerite Giunipero (94 ans), Josiane Chaix (81 ans), et Jacqueline Colombier (92 ans) ont trouvé la mort, dans cette sinistre nuit dans leurs chambres 106, 117, et 118 où elles ont été prises au piège de la montée des eaux. Elles ont péri sous 1h25m d'eau seulement... Pourtant, une alerte rouge avait été lancée par la préfecture pour cette soirée qui promettait un épisode exceptionnel pluvieux sur une bande de 30 kms comprenant la commune de Mandelieu-Cannes-Biot. L'alerte avait été transmise au maire, Guilaine Debras à... 12h46 ! Ce message est arrivé sur les portables des élus, maires et adjoints des 163 communes du 06, à 12h44. S'ensuivra plus de 6 bulletins d'alerte avant la fatidique soirée. Dans l'EHPAD, il n'y avait que deux aides-soignantes pour assurer le service de nuit. Elles ont dit leur inquiétude à 19h lorsqu'elles ont pris leur fonction. La directrice, Anaïs Glebel, à 19h30, jointe par téléphone, leur demande de fermer les portes anti-inondations mais l'eau s'infiltrait de partout... Après, tout s'est enchaîné très vite avec des portes qui cèdent, l'eau qui monte très vite. « *Nous avons de l'eau jusqu'à la poitrine, on n'a pas pu sauver nos résidentes* » se désole Mme Grimaldi, l'une des deux aides-soignantes. Elles ont pu sortir par une fenêtre, en nageant...

Un directeur des risques qui ne croit pas aux alertes de la préfecture...

Et pendant ce temps, que faisait Guilaine Debras ? Après quelques atermoiements sur son emploi du temps de la soirée, elle a dû avouer qu'elle était au dîner de gala de la clôture du Festival du Livre à Mouans-Sartoux. Lors de son élection en 2014, elle avait promis aux Biotois de les former au risque inondation. En 18 mois à la mairie, qu'a-t-elle fait ? Rien a-t-elle dit. Pourtant, elle avait un directeur des risques naturels, Yann Pastierik, qui n'a eu de cesse durant toute l'audience de minimiser les alertes rouges : « 90% de ces alertes n'ont pas d'impact... Ces reconnaissances (d'alerte rouge), c'est surtout pour que les assurés soient remboursés ». On croit rêver ! A quoi peut-il servir si les dites alertes sont que des leurres à ses yeux ? La maire, Guilaine Debras est dans la même forme de désinvolture : « *le faisceau d'informations n'est pas alarmant* »... Donc, le message de 12h46 de la préfecture, les 6 bulletins d'alerte suivants ne sont pas selon elle un « *faisceau d'informations [non] alarmant* »...

Prévenue à 12h46, la maire réagit à 22h30 !

Les familles des victimes ont pu constater l'incurie de responsables qui ne sont pas

coupables selon la célèbre formule de Georgina Dufoix, ministre de la santé lors de l'affaire du sang contaminé... La maire a plaidé qu'elle n'avait pas les moyens... Pourtant, dans le très détaillé Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune, toutes les obligations du maire sont bien détaillées à savoir l'obligation, lors de l'appel de la préfecture (par Viappel) de déclencher une pré-alerte qui aurait à 12h46, permis, par exemple, aux trois pensionnaires du rez-de-chaussée de l'EHPAD de Biot, d'être transférées au 1^{er} étage et de leur sauver la vie. Entre 12h46 et 19h, cela aurait tout à fait possible. Rien ne sera fait avant... 22h30 ! Guilaine Debras se décide enfin à réunir une cellule de crise... Il faut dire que toute la journée, elle s'est estimée en veille mais non en alerte, ignorant les messages de la préfecture tout comme son directeur des risques naturels, Yann Pastierik. À tout moment, un appel téléphonique du maire au directeur de la police municipale aurait permis d'éviter le drame...

Des condamnations au sursis, minimes...

Au final, le procureur de la République de Grasse, Alain Guimbard, a demandé un an de prison avec sursis pour la directrice de l'EHPAD, Anaïs Glebel, et 50 000 € d'amende pour ORPEA, responsable de la maison de retraite. Pour la maire, Guilaine Debras, 18 mois de prison avec sursis pour « faute caractérisée » et « négligences graves », et pour le directeur des risques naturels, Yann Pastierik, 12 mois avec sursis. Le Procureur a pointé tous les dysfonctionnements de cette soirée à savoir l'absence de prise en considération des alertes émanant de la préfecture, l'absence totale de moyens d'alerte et de sirènes, l'absence de personnel d'astreinte ou de cartes géographiques. Irresponsabilité du maire, légèreté du directeur des risques naturels, incompétence de la directrice de l'EHPAD « qui connaissait le risque... et qui a commis une faute professionnelle », voilà les conclusions du Procureur qui s'est appuyé sur le témoignage du maire de Villeneuve Loubet, Lionnel Luca, qui dans la même situation, a fait effectuer des rondes aux portes à porte à ses policiers municipaux pour prévenir sa population et ce, de bonne heure. Et de conclure : « C'est cela que l'on attendait de vous ! ».

Pascal Gaymard

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité